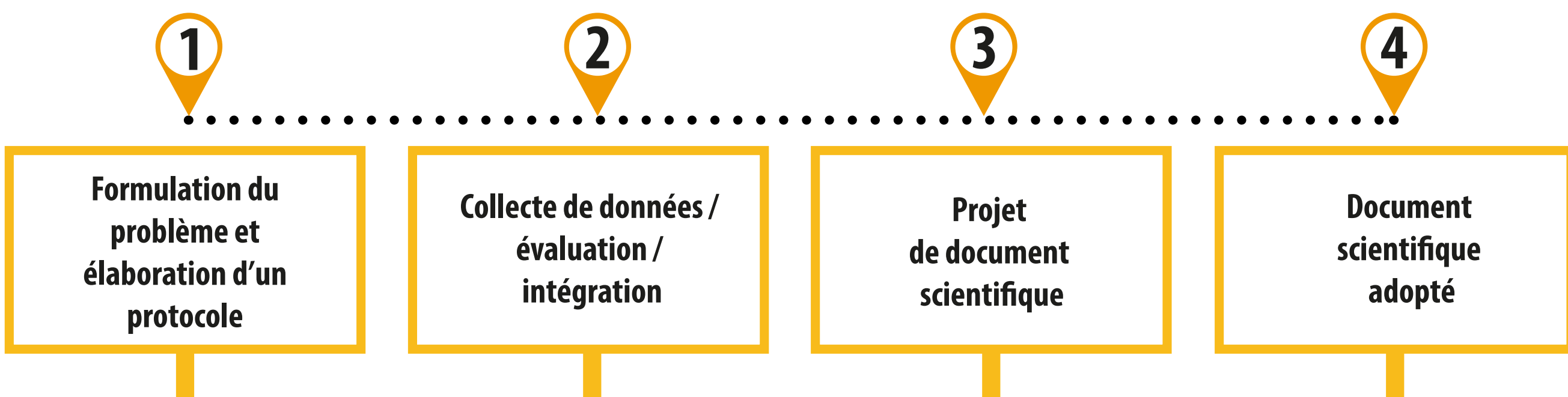


Possibilités de participation au cours du cycle de vie d'un mandat

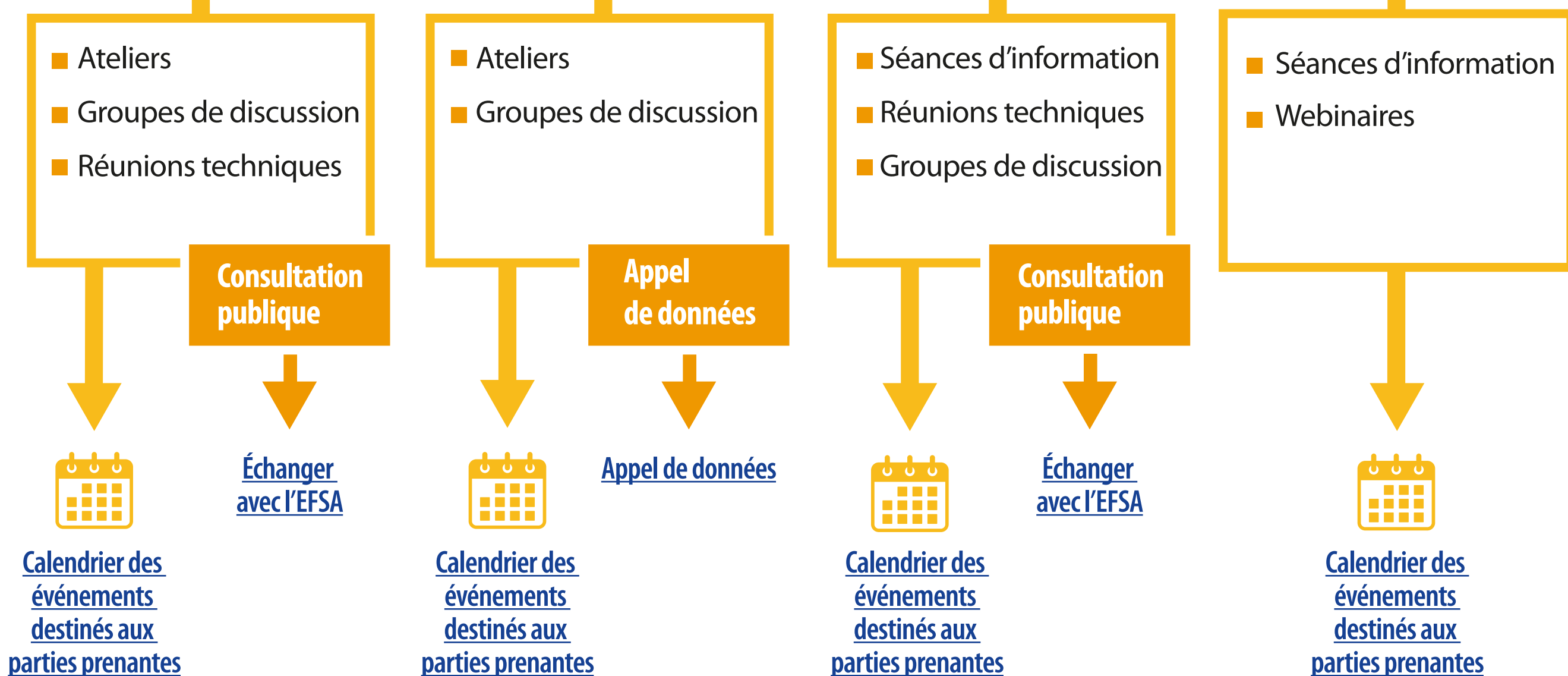
Les **parties intéressées** peuvent participer au processus d'évaluation des risques de l'EFSA à différents stades du cycle de vie d'un mandat. L'ampleur de cette participation et les méthodes les plus appropriées dépendent de critères comme la complexité de la tâche demandée et le niveau d'intérêt des experts et des parties prenantes. Cette infographie explique quand et comment contribuer aux travaux scientifiques de l'EFSA.



FINALITÉ DE LA PARTICIPATION



ACTIVITÉS ET CANAUX



Toutes les activités sont facultatives et sont définies au cas par cas.

D'autres formats peuvent être choisis le cas échéant dans la [boîte à outils de l'EFSA en matière de participation](#).

Le cycle de vie du mandat peut être suivi sur [Open.EFSA](#). Les documents adoptés sont publiés dans le [Journal de l'EFSA](#).

L'EFSA est la pierre angulaire de l'UE pour ce qui concerne l'évaluation des risques relatifs à la sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale. En étroite collaboration avec les autorités nationales et en consultation ouverte avec les parties prenantes, l'EFSA fournit des avis scientifiques indépendants ainsi qu'une communication claire sur les risques existants et émergents.

© Autorité européenne de sécurité des aliments, 2021. La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Crédits photos: Shutterstock

ISBN 978-92-9499-367-0 | doi: 10.2805/665820 | TM-01-21-148-FR-N